Le Service Départemental d'Incendie et de Secours
Essonne

L'étincelle

le magazine des agents du Sdis 91

Numéro **spécial**

n°133 - 1er trimestre 2014 - www.intra.sdis91.fr - www.sdis91.fr

Plan rouge : Brétigny-sur-Orge (p.8)

Éclairage p.2 et 14
Grpt Est p.4
Grpt Nord p.6
Grpt Centre p.10
Grpt Sud p.12

Directive européenne du temps de travail

Une réforme anticipée et concertée

Le président du Conseil d'administration, Jérôme Cauët et le directeur départemental, le colonel Alain Caroli, ont souhaité apporter conjointement des éclaircissements sur la réforme du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels.

Dans quel contexte la réforme du temps de travail est-elle mise en place ?

Jérôme Cauët : La fin de l'année 2013 a été marquée par la publication, le 18 décembre, du décret relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers. Ce texte a suscité une impatience, des interrogations voire une inquiétude auprès de certains agents.
J'entends apporter des éclaircissements et des correctifs aux informations erronées, voire contradictoires, qui ont précédé la publication dudit décret. La réforme du temps de travail s'impose à tous les Sdis de France. Notre établissement ne fait pas exception. Attaché aux valeurs républicaines et à la défense des droits de nos agents, j'ai veillé à faire en sorte que le texte soit mis en œuvre dans la concertation, l'équité, la cohérence et l'efficacité.

Quels changements entraîne la publication du décret ?

Colonel Alain Caroli : Le texte modifie le régime de la garde de 24 heures pour qu'il devienne compatible avec la directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003. Concrètement, la période de référence

Décret n°2013-1186 du 18 décembre 2013 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels

Les 5 idées clés

- La réforme du temps de travail s'impose à tous les Sdis de France.
- Le décret modifie le régime de garde de 24 heures.
- Plafonnement à 1128 heures du temps de travail semestriel d'un agent sur la base d'une programmation prévisionnelle de 47 gardes de 24 heures hors logement.
- La mise en place des gardes de 12 heures doit se faire au profit des gardes de jour, y compris le week-end. La planification exceptionnelle d'une garde de 12 heures de nuit devra recueillir l'accord préalable du chef de groupement territorial.
- Alignement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au taux maximum (pour les logés taux 6, pour les non logés taux 8).

Les groupes de travail

Potentiel Opérationnel Journalier - régime de service des sapeurs-pompiers professionnels logés et non logés - ancienneté - fractionnement : pilote Lcl Denis Busseuil, chef du groupement Opérations. **Composition du groupe :** Lcl Dominique Laporte, Lcl Laurent Maugan, Cdt Laurent Sauvageot, Cne Lilian Sage, 2 chefs de centres mixtes, 1 chef de centre volontaire, 2 représentants par organisations syndicales (1 titulaire, 1 suppléant).

Politique du logement : pilote Lcl Patrick Lecour, chef du groupement Nord, assisté de Delphine Moquet-Torcy (chef du service Logements). **Composition du groupe :** 2 chefs de centres mixtes, 1 chef de centre volontaire (avec logement), 2 représentants par organisations syndicales (1 titulaire, 1 suppléant).

Indemnité d'Administration et de Technicité, manière de servir et part résultat du régime indemnitaire des Pats [1] : pilote Rodolphe Burgat, chef du groupement des Ressources humaines. **Composition du groupe :** Lcl Patrice Rollin, Lcl Pascal Reversat, 2 chefs de centres mixtes, 2 représentants par organisations syndicales (1 titulaire, 1 suppléant).

La mise en conformité du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels, exigée par la directive européenne, est une réforme majeure. En tant qu'établissement de première catégorie, le Sdis de l'Essonne est fortement impacté par le texte. À la demande du président du Conseil d'administration, la Direction a fait le choix d'anticiper ces changements en formulant des hypothèses de travail dès l'été 2013. Ces orientations ont été débattues dans le cadre d'une concertation régulière des partenaires sociaux. Sur la question centrale du logement, les Sdis franciliens ont obtenu une prolongation des droits des agents jusqu'au 1er juillet 2016.

pour l'appréciation de la durée maximale hebdomadaire de travail a été ramenée à six mois. La limite de 2400 heures annuelles précédemment en vigueur s'est transformée en un plafond semestriel de 1128 heures (soit 2256 heures/an au maximum). Le cumul des deux semestres sur l'année permet de respecter la limite maximale de 48 heures hebdomadaires en moyenne sur 47 semaines de travail. Le nombre de gardes de 24 heures est ainsi plafonné à 47 pour chaque semestre.

De quelle manière cette réforme sera-t-elle mise en œuvre ?

Jérôme Cauët : Comme pour la réforme de la filière, notre action est fondée sur l'anticipation des changements et l'information régulière et exhaustive des parties prenantes. Ainsi, à ma demande, notre établissement a mené une réflexion en amont de la publication du décret. En collaboration avec la Direction, des groupes de travail ont été constitués et un régime transitoire d'accompagnement de la réforme a été mis en place. Dans le cadre d'un dialogue social constructif, ces groupes de travail sont constitués des représentants de l'administration et des organisations syndicales.

Par ailleurs, tous nos sapeurs-pompiers professionnels ont été informés par courrier dès le mois de juillet 2013, soit plus de 5 mois avant la publication du décret, des potentiels changements générés par cette réforme qui les impactent directement.

Sur le fond et la substance même du texte, nous avons pris des positions claires et fortes en matière de préservation du pouvoir d'achat des agents et de prolongation de leurs droits dans le domaine du logement. Je veux rappeler ici que nous avons pris ces engagements dans un contexte budgétaire général contraint.

Comment s'organise la période transitoire ?

Colonel Alain Caroli : En concertation avec l'ensemble des partenaires nous avons fixé une organisation et un calendrier de mise en œuvre progressive de la réforme du temps de travail.

De janvier à juin 2014, les 5 groupes de travail sont mandatés pour mener les réflexions et formuler des choix concertés et viables sur les questions de POJ, de logement, de missions opérationnelles, d'IAT, ou encore de gestion informatique du temps de travail.

Ces groupes remettront tour à tour leurs propositions puis leurs conclusions. La réforme du temps de travail impacte l'ensemble du statut de sapeur-pompier professionnel ainsi que l'organisation même de notre établissement. L'objectif est à terme de préserver le salaire des agents tout en garantissant la qualité de la réponse opérationnelle.

Jérôme Cauët : La période transitoire permet une intégration graduelle et cohérente des changements induits par la réforme. Notre rôle est de mettre en œuvre un régime pérenne.

Ce premier semestre de transition nous donne les moyens de mener à bien la réforme.

Missions opérationnelles avec une priorisation sur les missions de secours à personne pilote : Lcl Jean-Paul Lemoine, chef du groupement du Pilotage et de l'innovation. **Composition du groupe :** le Médecin-chef, un membre du SSSM, 2 chefs de centres mixtes, 1 chef de centre volontaire, 2 représentants par organisations syndicales (1 titulaire, 1 suppléant).

Logiciel de gestion du temps de travail - pilote : Lcl Philippe Kaltenbach, chef du groupement des Transmissions et de l'informatique. **Composition du groupe :** Lcl Denis Busseuil, Lcl Laurent Maugan, Cdt Laurent Sauvageot, Cdt David Annotel, Cne Laurent Grenier, Cne Michel Bance.

Ces groupes travaillent sous la responsabilité du comité de pilotage
Composition : président du Conseil d'administration du Sdis de l'Essonne, un élu (membre du bureau du Conseil d'administration), le directeur départemental, les membres du comité de direction, les pilotes des 5 groupes de travail, le chef du groupement Est, le directeur de cabinet du président.

(1) les modalités d'attribution du régime indemnitaire des personnels administratifs techniques et sociaux au sein du SDIS ont été modifié (cf : rapport au conseil d'administration N°: CA-13-11-1H)

Les dates clés

- **Du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014 >** période transitoire
- **Au 1er juillet 2014 >** application du décret fixant les conditions de transposition de la directive européenne du temps de travail
- **3 avril 2014 > réunion des membres du Copil et des organisations syndicales** afin d'établir un point d'étape sur le régime transitoire

Des témoignages et des images de 2013

Avec le groupement Opérations, seize interventions ont été sélectionnées. Retrouvez l'opération marquante de l'année, l'accident de train de Brétigny-sur-Orge, pages 8 et 9.
Parce que la richesse du Sdis est avant tout humaine, nous sommes allés à la rencontre des acteurs de ces opérations de secours. Nous remercions l'astreinte audiovisuelle qui, engagée par le Codis, a ramené ces images du terrain et participe ainsi à la construction de la mémoire du Sdis.

La Rédaction

Retrouvez l'intégralité des reportages dans la médiathèque de l'Intranet

Groupement Est

Le 24 août 2013, à Varennes-Jarcy. *Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour un feu sur une installation de traitement des ordures ménagères et de méthanisation au SIVOM.*

« Ne connaissant pas le site, je réfléchis immédiatement aux différentes situations envisageables, qui peuvent aller du simple dépôt à une installation industrielle complexe. Arrivé sur les lieux, c'est la deuxième option qui s'impose à moi. Pour mener l'extinction, il faut comprendre le process de l'usine. J'ai pu m'appuyer sur le chef de groupe et le directeur des opérations internes pour choisir la sectorisation à mettre en place. »

Commandant Franck Walusinski - Chef de colonne - COS

« L'AVP était situé au niveau d'une bretelle de sortie, juste derrière le rail de sécurité. Au début de l'intervention l'impact sur la circulation était limité : deux voies étaient libres sur la gauche de l'AVP. Pour l'évacuation des victimes, deux hélicoptères et un VSAV bariatrique ont été spécialement demandés. L'intervention se déroulant de nuit, les lignes à hautes tensions étaient difficilement perceptibles pour les deux Dragons. Une fois les doutes levés, j'ai demandé aux forces de l'ordre de bloquer la Francilienne afin de les laisser se poser. »

Lieutenant Mickaël Trullard
Chef de groupe

Le 15 septembre 2013 à Corbeil-Essonnes. *19 sapeurs-pompiers sont intervenus pour un accident de la circulation concernant un véhicule et trois personnes gravement blessées.*

« Je sortais du rassemblement de l'après-midi quand deux personnes se sont présentées au CIS pour signaler un accident qui venait de se dérouler sur la RN 445. Deux sapeurs-pompiers de repos se sont rendus directement sur les lieux. À notre arrivée, ces deux agents nous ont facilité la tâche car un premier tri de blessés légers était déjà fait.
Nous nous sommes rendus rapidement sur le véhicule incarcéré qui avait été violemment percuté. Les jambes de la victime étaient bloquées sous le volant. Nous avons procédé à une désincarcération complète en employant une technique de type corolle. »

Sergent-chef Loïc Percheron
Chef d'agrès VSR

Le 12 décembre 2013, à Viry-Chatillon.
30 sapeurs-pompiers sont intervenus pour un accident de la circulation mettant en cause un poids-lourd et une dizaine de véhicules légers.

« Nous nous sommes rapidement dirigés vers la 2e façade du bâtiment où deux personnes criaient. Il s'agissait d'un père et son fils qui étaient au 2e étage et entourés de fumées noires. Nous avons déployé l'échelle à coulisses et je suis monté chercher l'enfant, le chef BAL est ensuite monté chercher le père. Sur une autre façade, au 2e étage, une femme criait et des personnes lui disaient de sauter. Nous l'avons aussi descendue avec l'échelle. Nous étions tous satisfaits d'avoir sauvé ces trois personnes. »

Caporal Julien Brunetti - Équipier BAL FPT

Le 29 décembre 2013, à Fleury-Mérogis.
87 sapeurs-pompiers sont intervenus pour un feu dans un hôtel, rapidement propagé du rez-de-chaussée à la toiture. 8 personnes ont été légèrement intoxiquées.

Groupement Nord

« Après qu'ils aient cisaillé le rideau de fer, j'ai suivi ces sapeurs-pompiers, qui étaient au cœur du feu avec un foyer à droite de l'image. Le rayonnement était intense, cela se remarque aux plastiques fondus du camion.
Je suis resté à l'extérieur pour zoomer. L'un des intervenants indique un danger, la structure menaçait de s'écrouler. Quelques minutes auparavant, des baies vitrées s'étaient effondrées. »

Adjudant-chef Bernard Debel
Photographe de l'astreinte audiovisuelle

***Le 23 mars 2013 à Wissous**. Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour un feu d'entrepôt de 4 500 m². Le sinistre a été maîtrisé au moyen de 6 lances. dont 2 sur échelle.*

« Ce feu de PMI comportait plusieurs risques finalement écartés : l'établissement n'était pas ouvert, les habitations situées au-dessus avaient été évacuées et il n'y a pas eu de propagation.
Mais de nombreuses autorités s'étaient déplacées, mon rôle a été alors de les informer de la rapide maîtrise du sinistre. L'officier prévention a permis de confirmer que la médiathèque contigüe pouvait ouvrir, elle n'avait pas été touchée par les fumées. »

Commandant Pascal Bansard
Chef de colonne, COS

***Le 28 mars 2013 à Chilly-Mazarin.** Feu de bureau de la Protection maternelle infantile. Le sinistre a été éteint au moyen d'une lance.*

« Nous sommes intervenus sur l'un des trois véhicules impliqués où une jeune femme, polytraumatisée, était incarcérée. Nous étions d'autant plus touchés par son état qu'elle était jeune. Nous avions tous à cœur de bien mener la manœuvre pour que son état reste stable. Nous avons d'abord tenté une sortie par l'arrière du véhicule mais, craignant une hémorragie fémorale, nous avons découpé le toit pour lui assurer un meilleur confort avant son héliportage vers l'hôpital Georges-Pompidou. »

Sergent-chef Stéphane Picchiottino
Chef d'agrès VSR

Le 10 juillet 2013 à Villebon-sur-Yvette.
Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour un accident impliquant trois véhicules sur la RD188. Ils ont pris en charge trois blessés, 2 légers et un grave incarcéré.

« Il y avait de multiples foyers à mon arrivée, ça m'a marquée. Les premières actions étaient bien menées, j'ai demandé des renforts pour pouvoir attaquer tous les foyers en simultané et éviter qu'ils ne se rejoignent.
Une maison mitoyenne enfumée a été évacuée. Après la rapide maîtrise du feu, les équipes ont longuement travaillé à éteindre les zones de chaleur.
J'ai effectué une ronde pour m'assurer de l'absence de reprise. Une cinquantaine de véhicules de collection a été préservée. »

Capitaine Tatiana Cauvas
Chef de groupe, COS

Le 9 octobre 2013 à Chilly-Mazarin.
32 sapeurs-pompiers ont maîtrisé un feu généralisé de garage automobile au moyen de 5 lances dont une sur échelle.

Plan rouge
Brétigny-sur-Orge

L'accident ferroviaire qui a marqué 2013

Le 12 juillet 2013, à la gare de Brétigny-sur-Orge, 150 sapeurs-pompiers essonniens sont intervenus suite au déraillement du train Intercités Paris-Limoges et le déclenchement du plan rouge. Les intervenants ont été nombreux à répondre à nos demandes de témoignages et nous les en remercions. Malgré l'intérêt des commentaires transmis, nous n'avons pas pu tous les sélectionner.
Ceux que vous pouvez lire représentent les niveaux d'intervention et la diversité des personnels engagés.

La Rédaction

Retrouvez l'intégralité des témoignages sur le site Intranet

En chiffres

227 personnes prises en charge, **300 sapeurs-pompiers** mobilisés dont **150 essonniens** **16 CIS** essonniens engagés, **7** personnes décédées, **9** blessés dans un état d'urgence absolue, **22** blessés dans un état d'urgence relative

« Au ton de l'opératrice du CTA Codis, j'ai ressenti que la situation était grave.

À mon arrivée, le nombre important de bus et de voyageurs devant la gare m'a surpris. À la descente de mon véhicule, j'ai été saisi par la tension qui régnait autour de la gare.

À partir de ce moment-là et jusqu'à mon désengagement tout s'est déroulé extrêmement vite.
Ce que je retiens, c'est le sang froid, l'implication et l'entraide de tous les intervenants. »

Lieutenant Patrick Dassat
1er chef de groupe sur les lieux

« Un opérateur vient à ma rencontre et me dit : "capitaine, un train vient de se renverser ". Je me déplace vers le CTA. C'est l'effervescence sur le plateau due aux très nombreux appels. Rapidement, j'ai suffisamment d'informations pour comprendre qu'il s'agit d'une intervention de grande ampleur et je décide avec le Lieutenant Deguin d'engager les moyens complémentaires du 1er train de départ (plan rouge, 1er échelon SD, commandement…). »

Capitaine Clémentine Seira - Officier superviseur au Codis

« À notre arrivée le constat fut bouleversant : de nombreuses victimes se sont dirigées vers le VSAV en pleurs. Certaines avaient de fortes contusions et de graves blessures.
Je n'ai pas eu le temps de me rendre compte de ce qu'il se passait. Nos actions ont été multiples, je n'ai réalisé que plus tard l'ampleur de l'événement. »

Sergent-chef Jean-Philippe Mario
Chef d'agrès VSAV 1

« Je savais que nous allions travailler avec nos chiens dans des conditions hors du commun. On pense bien sûr aux victimes et à leurs souffrances physiques et psychiques, mais aussi aux premiers intervenants.

Puis vient le moment de réfléchir à ses éventuelles missions et aux possibilités que l'on va pouvoir proposer au COS, puis aux chefs de secteur.

Notre objectif était de déterminer si toutes les victimes avaient été localisées en insistant sur les parties inaccessibles aux personnels. »

Sergent-chef Julien Gallina
Chef d'Unité Cynotechnique
Conseiller technique

« Face à ce type d'opération, il est important de structurer, sectoriser et anticiper. C'est ce qui a favorisé une bonne évacuation. L'efficacité des relations inter-services a également été déterminante. J'ai vu dans certains de mes précédents plans rouges, la cohue qui pouvait être parfois causée par une noria mal organisée. Même si pour autant, rien n'était encore joué : nous ignorions le nombre de personnes présentes sur le quai à l'arrivée du train et qui pouvaient se trouver sous les wagons. »

Colonel Jean-François Gouy - Directeur départemental adjoint - COS

De nombreuses autorités se sont déplacées pour apporter leur soutien aux victimes et aux personnels intervenants, dont le président de la République, François Hollande ; le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls ; le député, président du Conseil général de l'Essonne, Jérôme Guedj ; et le président du Conseil d'administration du Sdis, Jérôme Cauët.

« Les regards des sapeurs-pompiers sont intenses. Nous sommes conscients sans le dire que nous vivons un moment particulier. Malgré le chaos, les gens sont calmes et les soins débutent. Je demande aux forces de l'ordre de tenir le périmètre de sécurité autour du PRV matérialisé par de la rubalise et de faire reculer les badauds. Chacun entre dans son rôle sans gêner l'autre ; c'est ce qui va faire notre force. Toutes les épreuves passées, les entraînements, les lectures, ont joué sur la sérénité que j'ai ressentie durant l'intervention. »

Capitaine Guillaume Pontieu - Chef du CIS Brétigny
Chef du Secteur PRV GARE puis chef du PMA

Groupement Centre

« Premier FPT sur les lieux, nous entendions l'alarme du pavillon, aux volets fermés, sans voir de fumée.
À l'arrière, nous avons constaté l'embrasement d'une chambre.
Informé de la présence d'une personne âgée, j'ai demandé au BAT d'effectuer un prompt sauvetage. L'habitant étant en arrêt cardio-respiratoire et brûlé à 40%, j'ai commencé la réanimation en attendant l'arrivée de l'équipe du VSAV qui l'a récupéré. »

Sergent-chef David Lejay - Chef d'agrès FPT

Le 31 janvier à Sainte-Geneviève-des-Bois. *Les sapeurs-pompiers ont éteint le sinistre au moyen de 2 lances ; le phénomène thermique, dû aux fumées et au rayonnement, a pu être contenu.*

« Après les premières actions bien menées par les chefs d'agrès, la configuration du sinistre nécessitait une bonne coordination des intervenants et des différents services pour plusieurs raisons. Il y avait deux départs de feu, au rez-de-chaussée et au 2e étage généralisé aux combles.
Alors que l'attaque à l'intérieur a été limitée par un escalier fragilisé, le déplacement de l'échelle était compliqué du fait de sa proximité avec une ligne électrique. Après l'extinction, nous avons réduit au minimum les déblais en raison des risques d'effondrement. »

Lieutenant Yan Picard - Chef de groupe

Le 5 mai 2013, à Linas*. Ce feu d'habitation individuelle a nécessité l'engagement de 20 sapeurs-pompiers. Il a été éteint au moyen de 3 lances dont une sur échelle.*

« Premiers arrivés sur les lieux, nous avons rapidement éteint le feu avec notre extincteur à poudre. Situé au même niveau que les cuisines et sous les blocs opératoires, il aurait pu avoir des conséquences plus graves. C'est pourquoi, pour une intervention de ce type, les moyens au départ sont importants. L'hôpital d'Arpajon ayant une ventilation naturelle, nous avons ensuite effectué une reconnaissance pour évacuer les fumées présentes dans le bâtiment. »

Adjudant-chef Willy Bens - Chef d'agrès EPS

Le 17 mai 2013, à Arpajon. *Suite à un feu d'armoire électrique au rez-de-chaussée de l'hôpital d'Arpajon, les sapeurs-pompiers ont procédé à la ventilation des lieux au moyen d'un "hurricane", un ventilateur hydraulique.*

« Nous étions le premier FPT sur les lieux. Il ne restait rien du pavillon. Des débris avaient été projetés à plus de 100 m, dont deux sabres dans le jardin et sur le toit des voisins ! Je n'avais jamais vu de dégâts pareils après une explosion. »

Sergent Jérôme Sénéchal - Chef BAT

« En arrivant sur les lieux, on voyait le panache, les débris jonchaient la rue, l'adrénaline est vite montée car c'était mon premier feu. »

Sapeur 1e classe Mathurin Millochau
Équipier BAT

Le 26 septembre 2013, à Sermaise. *25 sapeurs-pompiers sont intervenus suite à l'explosion d'un pavillon. Constatant l'absence de victime, ils ont procédé à l'extinction des différents foyers.*

Groupement Sud

« Cette intervention a été dure parce qu'un enfant de cinq ans était gravement blessé et incarcéré.
Nous avons dû le sortir du véhicule, après médicalisation du SAMU, alors que la pluie et le vent redoublaient.
Tout le monde a fait au mieux pour qu'il parte dans les meilleures conditions dans l'hélicoptère vers l'hôpital Necker même si sa mère, hospitalisée sur Étampes, n'a pas pu l'accompagner. »

Lieutenant Philippe Le Graët
Chef de groupe

***Le 30 janvier 2013, sur la D18 à Estouches**. Les sapeurs-pompiers sont intervenus sur un accident de la circulation avec choc frontal concernant 2 véhicules.*

« Alors que les autres équipes étaient engagées du côté des panneaux photovoltaïques, l'échelle était positionnée à l'intérieur de la cour de la ferme.
En arrosant la toiture, nous avons permis d'éviter une propagation à un chenil situé à proximité. Il n'y avait que quatre chiens qui avaient tous été sortis.
Je me souviens de cette intervention de nuit car il gelait, nous étions deux à nous relayer en haut de l'échelle jusqu'au matin. »

Adjudant Christophe Gentil
Chef d'agrès EPS

***Le 23 février, à Richarville**. Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour un feu de bâtiment agricole d'une surface de 150 m² et propagé aux panneaux photovoltaïques recouvrant la toiture.*

« La rupture de la digue de la rivière L'École a entraîné une inondation importante, représentant 2 à 3 hectares et impactant des habitations. Les engins ne pouvaient pas accéder à cette zone marécageuse. Avec les plongeurs, l'équipe spécialisée Sauvetage-déblaiement a reconstitué cette digue à l'aide de tôles, de piquets en bois et d'une bâche qui a permis de finaliser l'étanchéité.
On a rapidement vu le niveau de l'eau baisser de 50 cm sur la prairie. C'est la première fois que j'intervenais pour ce type d'opération. »

Adjudant-chef Bernard Lanjuin
GOS Sauvetage-déblaiement

Les 8 et 9 juin 2013, l'Essonne a été touchée par un violent orage qui a entraîné des inondations. *À Soisy-sur-École, 39 sapeurs-pompiers sont intervenus pour colmater une digue rompue.*

« L'infirmier d'astreinte, Félix Millet, m'a fait un premier bilan avant mon arrivée. Les personnes impliquées étant éparpillées sur une pelouse, il les a rassemblées dans un bâtiment contigu servant de point de rassemblement.
J'ai ensuite travaillé en binôme avec le commandant des opérations de secours. Outre la coordination de l'équipe Smur, il nous a fallu près de 2 heures pour connaître le décompte exact des impliqués, car les personnes étant libres de sortir, certaines d'entre elles s'étaient absentées de leur propre chef. »

Médecin de 1ère classe Alexandre Bussière
SSSM

Le 8 septembre 2013, à Étampes*. 48 sapeurs-pompiers sont intervenus pour un feu au sein d'un logement d'une résidence pour personnes âgées. Une femme intoxiquée a été hospitalisée à Étampes.*

Un président engagé

Défendre les intérêts du Sdis et des agents

Les services départementaux d'incendie et de secours sont soumis à de nombreuses règlementations qui ont un impact important sur notre organisation. Pour faire évoluer certains textes de loi ou encore pour solliciter des partenariats nécessaires à notre établissement, le Sdis peut compter sur l'action du président du conseil d'administration. En effet, sa qualité d'élu lui permet d'aller à la rencontre des différents responsables nationaux, régionaux ou départementaux. En portant au plus haut niveau les difficultés des Sdis et de ses agents, c'est la défense de la profession et plus généralement de la sécurité civile qui est visée.

Entrée du ministère de l'intérieur, place Beauvau.

Au niveau national

Le mercredi 26 juin 2013, Jérôme Cauët représentait les Sdis de l'Ile-de-France à la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (Cnsis[1]).

" Monsieur le président de la Conférence nationale,
Président du Sdis de l'Essonne, seul représentant des Sdis d'Ile de France dans notre conférence, je me permets d'attirer votre attention sur le sujet très délicat de la mise en conformité avec la directive européenne sur le temps de travail de 2003… et des grandes différences existant entre les départements et leurs Sdis. Sans contester le bien-fondé de cette mise en conformité et sans revenir sur l'origine de la mise en demeure de la France… je souhaite souligner la spécificité de notre système de sécurité civile et les impacts, plus que conséquents, pour nos services départementaux tant aux plans opérationnel, organisationnel, social que budgétaire de cette mise en conformité. (…)
Aussi les présidents de Conseil d'Administration des Sdis de **Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise** demandent qu'un délai soit obtenu, au-delà des 6 et 18 mois prévus par le projet de décret précité et ce, afin de mettre en œuvre ces orientations. Un délai de 18 mois supplémentaires doit être envisagé, soit une entrée en vigueur de l'article 2 du projet de décret au **1er juillet 2016,** pour répondre efficacement à l'application de cette directive.
En effet, ce délai doit permettre :

- d'aménager progressivement la politique de logement de chaque Sdis ;
- de mettre en œuvre des mesures permettant d'adapter la réponse opérationnelle ;
- de financer les efforts et d'ajuster les ressources financières ;
- de traiter les conséquences sociales forcément préjudiciables pour les agents. (…)

Sans aménagement dans le temps cette directive est inapplicable, c'est pour cette raison que je vous demande de prendre en considération cette proposition d'amendement… " Extraits de la tribune de Jérôme Cauët à la CNSIS.

La publication du décret, le 18 décembre 2013, confirme que Jérôme Cauët a été en partie entendu. Les droits des sapeurs-pompiers professionnels logés pour nécessité absolue de service sont maintenus jusqu'au 1er juillet 2016 .

(1) en savoir + : http://www.interieur.gouv.fr

Au niveau régional

Lundi 25 novembre 2013, en séance publique au Conseil général, Jérôme Cauët a interpellé Claude Evin, directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile de France.

" Je souhaite remercier Claude Evin de sa présence et me faire aujourd'hui le porte-parole des sapeurs-pompiers (…)

Ma première question concerne les interventions qui sont aujourd'hui à 75% du secours à personne et qui sont régulées par le 15 sur des situations non urgentes. **Les sapeurs-pompiers évidemment travaillent sur la continuité du service public il n'en reste pas moins que cela relève des transporteurs sanitaires privés.** Nous effectuons ce que nous appelons communément les " carences " mais elles nous sont remboursées à 100 € alors même qu'elles nous en coûtent 600 € avec un rapport de 1/6. **Comment l'Ars peut nous accompagner dans cette réflexion nationale ?**

Ma deuxième question porte sur les infirmiers sapeurs-pompiers. (…) **nous travaillons sur d'éventuels infirmiers sapeurs-pompiers " protocolés "** qui pourraient intervenir dans des zones de mauvaise couverture par les équipes du Smur. Ça parait être une alternative réaliste, il n'en reste pas moins que des lobbyings très forts ne partagent pas cette conception et je vous invite à nous **coordonner pour lever cette ambiguïté.**

Et enfin dernière question, il s'agit des nouveaux outils portés par le Samu 91 et le Sdis 91, **sur la transmission des bilans secouristes destinés aux équipages de nos ambulances Vsav.** Il y a eu une demande d'état des lieux de l'Ars sur ces **nouvelles modalités de transmission vers les différents services hospitaliers régionaux et extra-régionaux,** le Sdis de l'Essonne souhaite savoir comment l'Ars souhaite développer cette hypothèse de travail. **Est-ce qu'une possibilité de financement de ce serveur unique pour la transmission des bilans de la part de l'Ars existe ?** "

Extraits de la tribune de Jérôme Cauët .

Réponse ARS : Claude Evin a confirmé que des transports du Sdis sont effectués en lieu et place des transporteurs privés et qu'il partage les inquiétudes du Sdis. Il a également apporté son soutien sur l'engagement des infirmiers sapeurs-pompiers " protocolés ". Il a enfin appuyé la démarche de serveur unique pour les bilans secouristes.

Au niveau départemental

Réforme de la filière, contribution Antarès, mise en conformité avec la directive européenne du temps de travail… autant d'avancées sociales et techniques coûteuses que le Sdis prend en charge dans un calendrier contraint. Pour Jérôme Cauët " la convention pluriannuelle signée en 2013 avec le Conseil général permet au Sdis d'avoir des perspectives claires et de s'engager dans une démarche de mise en concurrence de nos prestataires qui est bénéfique car elle permet de dégager des économies.

Lundi 16 décembre 2013, en séance publique au Conseil général, Jérôme Cauët a présenté le budget du Sdis de l'Essonne auprès des conseillers généraux lors du débat d'orientation budgétaire. Vendredi 10 janvier 2014 les élus du Conseil d'administration du Sdis ont approuvé ce budget à l'unanimité.

Notre partenaire nous demande de diminuer notre budget de fonctionnement de 0.3% (soit 328 467 €), ce qui comparé à la contribution totale (93.52 millions d'euros en 2014) est tout à fait acceptable. Le Conseil général complète son aide auprès du Sdis par un soutien en investissement de 500 000 € supplémentaires.

Pour la mise en place des gestes élémentaires de survie, il ajoutera 109 300 €. Sur la question de l'entretien des véhicules départementaux de viabilité hivernale, une enveloppe de 83 000 € est prévue. Il est bon de rappeler que les compétences obligatoires du Conseil général sont l'action sociale, la gestion du RSA, la gestion des collèges, l'entretien de la voirie nationale, … Le financement quasi exclusif du Sdis par le Conseil général est une exception essonnienne.

Une première qui tient ses promesses !!!

La remise des jouets aux enfants du Secours populaire a été un des moments forts de la démarche développement durable menée au Sdis en 2013 ! Merci à tous les agents, généreux donateurs, d'avoir permis de réaliser cette opération, et aux personnels de l'Édis pour le formidable accueil réservé aux enfants.

SDIS 91 Démarche de Développement Durable

solidarites

Directeur de la publication : colonel Alain Caroli / **Rédacteurs en chef et coordination éditoriale :** Séverine Blanc, Pascal-François Ducloux / **Rédaction :** Séverine Blanc, Charlotte Beaune, Marine Brulant, François Tatikian / **Conception graphique-maquette :** Lisa Costa / **Maquette :** Thomas Warot / **Photos :** l'astreinte audiovisuelle (Christophe Dufayet, Marc Martinage, René Cantillac, Bernard Debel, Franck Brunhes, Hervé Enguerrand, Stéphane Pruvost), Marine Brulant, Gilbert Falissart, Mi-Dicom : Serge Quintin, CG 91 / **Impression :** Lefèvre. Dans le cadre de son engagement pour la protection de la planète, le Sdis 91 a choisi un papier entièrement recyclé et imprimé par un imprimeur labellisé Imprim'Vert. **Rédaction de L'étincelle :** Sdis 91 - 3, rue des Mazières BP 218 - 91007 Évry Cedex - Tél : 01 60 91 23 23 - etincelle@sdis91.fr